

L'autonomie des hygiénistes dentaires au bénéfice des Québécois

Québec, le 27 août 2019 - L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec accueille favorablement le projet de loi 29 portant notamment sur les soins buccodentaires. L'OHDQ propose en complément des modifications afin que l'objectif de l'accessibilité aux soins buccodentaires préventifs soit atteint.

Tel est le principal message transmis aujourd'hui par la présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), Diane Duval, alors qu'elle s'exprimait devant la commission parlementaire chargée d'entendre les groupes et intervenants intéressés.

Dans le contexte où près d'un Québécois sur 4 ne fréquente pas les cabinets dentaires, principalement pour des raisons de coûts et de mobilité, l'OHDQ propose que l'hygiéniste dentaire puisse effectuer des soins préventifs communément appelés « nettoyage », sans l'ordonnance d'un(e) dentiste, ces responsabilités étant au cœur de la profession d'hygiéniste dentaire. Les personnes qui ont le plus besoin de tels soins, dont l'appellation scientifique est « débridement parodontal non chirurgical (DPNC) » sont justement celles qui souffrent d'un manque d'accès aux soins parce qu'elles ignorent les bienfaits d'une bonne santé dentaire sur leur santé générale ou parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers de se les payer. »

La réduction des iniquités en santé buccodentaire au Québec passe par un meilleur accès aux services. « **La prestation directe de soins buccodentaires préventifs par les hygiénistes dentaires profitera à toute la population puisque la majorité de celle-ci n'a pas d'assurance dentaire** », d'expliquer madame Duval aux parlementaires.

En 2009 en Ontario, 2009, soit depuis 10 ans, les hygiénistes dentaires ayant une formation équivalente à celles du Québec prodiguent leurs soins aux aînés en CHSLD et à domicile, auprès de clientèles vulnérables, tant en zone rurale et urbaine qu'en territoire éloigné, sans diagnostic préalable et sans supervision du dentiste. L'hygiéniste dentaire réfère au dentiste les cas qui réclament son expertise. De plus, la tendance dans les autres provinces canadiennes est la même puisqu'aucune ordonnance d'un dentiste n'est exigée pour un nettoyage par une hygiéniste dentaire. « **La population du Québec avait besoin de cette prestation de soins efficaces** », d'ajouter Diane Duval.

En modernisant le cadre d'exercice et les activités des hygiénistes dentaires, tout comme il l'a fait avec les infirmières et les pharmaciens, « **l'accès à des soins et à des interventions de qualité à des coûts moindres et plus abordables pour les Québécois est facilité pour l'ensemble de la population.** » Il permettra aussi aux hygiénistes d'exercer les activités de leur champ d'expertise avec toute l'autonomie que leur reconnaît leur statut professionnel.

La présidente de l'OHDQ a conclu que « **l'accessibilité aux soins buccodentaires est un enjeu de santé publique et d'équité sociale pour la population. Le diagnostic médical préalable n'est plus une condition essentielle pour prodiguer des soins par un plus grand nombre de professionnels, leur jugement clinique reposant sur un ensemble de données. Il en ira de même pour les hygiénistes dentaires qui pourront établir un plan de soins, d'interventions ou de traitements selon son champ d'exercice et sa**

compétence. C'est donc un important pas qui sera franchi au bénéfice des Québécois et Québécoises. »

À propos de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnelle pour ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

-30-

Renseignements :

Sylvie Marier ARP
AGC Communications
CELL : 514 946-0520

Pour toute demande d'entrevue

Mychel St-Louis
AGC Communications
CELL : 514 919-9992